

FORMATION

Bureautique
Informatique
Infographie
Internet
Systèmes
Réseaux

Développement
Force de Vente

Audit
Conseil

Langues Étrangères
des Affaires

Management
Communication

E-Learning
Sécurité

Bilan de
Compétences

Nettoyage
Industriel

Comptabilité

Caces

Habilitation électrique H1, H1V, H2, H2V, HC Travaux Haute Tension

Public

Électriciens intervenant sur des installations et équipements haute tension. Électriciens, chefs d'équipe et techniciens lors de travaux dans des postes HT/BT, monteurs et chefs d'équipe de réseaux électriques, d'éclairage public...

Niveau requis

Avoir suivi une formation initiale préparant à l'habilitation électrique d'indice B1, B2, BC

Objectif

Réaliser en toute sécurité les travaux d'ordre électrique en HTA et/ou les opérations de consignation en HTA.

Pédagogie

Alternance d'exposés théoriques et d'ateliers pratiques.

Les exercices pratiques sont orientés sur le repérage des environnements ou locaux à risques, l'application de la prévention du risque électrique, la préparation et la direction des travaux d'ordre électrique, les étapes de consignation, le balisage de la zone de travaux et sa surveillance, la pose d'un EPC, la rédaction des documents, et le compte rendu de son activité.

Durée

1 journée

Nombre de stagiaire

Maximum 15

Validation : délivrance d'une attestation de formation, après évaluation et contrôle des connaissances, **permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.**

Programme

◆ Théorie :

Connaissances générales

Les différents ouvrages
Les fonctions des matériels électriques HTA
Les risques spécifiques à la haute tension
Les différents équipements et matériels de protection (verrouillage, équipement collectif et individuel)
La manipulation sur matériel HTA
La vérification et utilisation des équipements de protection.

Travaux d'ordre électrique en haute tension hors tension

L'identification des ouvrages HTA
Les fonctions des matériels électriques HTA
Les mesures de prévention
Les niveaux d'habilitation nécessaires
Les différentes consignations
L'analyse des risques
La préparation des travaux
Les travaux hors tension avec ou sans voisinage
Le respect des consignes du chargé d'exploitation et instructions de sécurité
La rédaction des documents.

◆ Pratique :

La mise en pratique des acquis théoriques est réalisée sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant (cellules, disjoncteurs, boucle Haute Tension...).

◆ Application du recueil NF C 18-510

Texte de référence : Le décret n°2010-1118 rend obligatoire une habilitation délivrée par l'employeur pour tous les travaux d'intervention sur les systèmes électriques et détaille les prescriptions techniques pour les opérations sur les installations électriques conformément aux normes homologuées (opérations au voisinage, sur les installations électriques hors tension ou sous tension).